



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07126664

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 20-08-2007

Pour le Greffier,

Dénomination : MALONNE PREMIERE

Forme juridique ASBL

Siège Chemin du Bois du Duc 1 à 5020 MALONNE

N° d'entreprise 0430639319

Objet de l'acte : Changement du siège social, démission d'un administrateur et renouvellement des mandats des administrateurs

Extraits du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007

- à l'unanimité l'Assemblée générale accepte le changement du siège social. A partir de ce jour le siège social de l'ASBL est établi rue de Manstée n°9 à 5020 MALONNE

- le mandat des administrateurs arrivent à échéance. A l'unanimité, l'Assemblée accepte le renouvellement des mandats pour une période de trois ans des administrateurs suivants :

- Eric ADNET, rue du Fond 11 à 5020 Malonne
- Guy BOUCHEZ, rue du Bransart 77 à 5020 Malonne
- Philippe FOLCQUE, rue du Petit Babin 26 à 5020 Malonne
- Claudine FOUARGE, les Marlères 35 à 5020 malonne
- Jean-Marie GILLARD, rue des Criqueys 3 à 5020 Malonne
- Roger LEGRAIN, rue de Manstée 9 à 5020 Malonne
- Anne VAN LOMMEL, rue de Manstée 15 à 5020 Malonne
- Myriam VAN DEN ABEELE, rue Léanne 104B à 5000 Namur

Le mandat de Ghislain COLLET, Michel VAUSE et Anne DETRY ne sont donc pas renouvelés

- l'Assemblée a pris acte de la démission de Patrick SMEETS. Cette démission prend effet le 1^{er} janvier 2007

Extrait du PV du Conseil d'administration du 5 juin 2007

Le Conseil d'administration confirme les fonctions suivantes

Président : Guy BOUCHEZ
Vice-président : Claudine FOUARGE
Secrétaire : Roger LEGRAIN
Trésorier : Philippe FOLCQUE
Comptable : Myriam VAN DEN ABEELE

Pour copie conforme,
Au nom et pour compte de l'ASBL
Guy BOUCHEZ
Agissant en qualité de président du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature